



Assemblée générale

Distr. générale
12 avril 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Points 134 et 141 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée

Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée : Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2002/03	220 830 200
Dépenses de 2002/03	209 619 100
Crédit ouvert pour 2003/04	188 400 000
Projet de budget du Secrétaire général pour 2004/05	201 460 800
Recommandation du Comité consultatif pour 2004/05	198 331 600

I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 29 et 37, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires tendant à une réduction de 3 129 200 dollars par rapport à l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 (voir A/58/658). On y trouvera aussi un certain nombre d'observations et de recommandations concernant l'administration et la gestion de la Mission et les économies supplémentaires qui pourraient être réalisées.



2. **Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Comité consultatif a présenté ses vues et formulé des recommandations sur plusieurs questions qui intéressent toutes les opérations. Le présent rapport ne porte donc que sur les ressources de la Mission et les autres questions qui la concernent directement.**

3. Les documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la Mission sont énumérés à la fin du présent rapport.

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003

4. Sur la recommandation du Comité consultatif, l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 56/250 B du 27 juin 2002, d'ouvrir pour inscription au Compte spécial de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, un crédit d'un montant de 230 845 300 dollars comprenant 220 830 200 dollars pour le fonctionnement de la Mission, 8 943 600 dollars pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 1 071 500 dollars pour la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Le montant brut des dépenses de l'exercice s'est élevé à 209 619 100 dollars (montant net : 205 608 800 dollars). Le montant brut du solde inutilisé est de 11 211 100 dollars (montant net : 11 206 000 dollars) ce qui représente, en chiffres bruts, 5,1 % du crédit ouvert.

5. Le solde inutilisé tenait essentiellement aux facteurs suivants : les dépenses afférentes à la relève des observateurs militaires et des contingents ont été plus faibles que prévu, les postes ont été pourvus à des classes inférieures à celles qui avaient été approuvées pour le personnel international et le personnel recruté sur le plan national, la quantité de carburant consommée a été en deçà des prévisions et on a utilisé les moyens aériens de la Mission pour les évacuations et les rapatriements sanitaires au lieu de recourir à des services d'ambulance aérienne. Les économies liées à ces facteurs ont été contrebalancées en partie par des dépenses supplémentaires à la rubrique Installations et infrastructures, dues à des paiements effectués aux pays fournisseurs de contingents pour des logements et du matériel de campement en vertu des contrats de soutien logistique autonome, en attendant la construction d'unités d'hébergement par l'ONU, ainsi qu'à la rubrique Informatique.

6. Le Comité consultatif note que, selon les indications données dans la section III.B du rapport sur l'exécution du budget (A/58/633), le montant total des autres recettes et des ajustements de l'exercice s'élève à 13 294 000 dollars, soit 4 592 000 dollars d'intérêts créditeurs, 1 091 000 dollars de recettes diverses et 7 686 600 dollars d'économies provenant de la réduction ou de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs et que, en contrepartie, les ajustements sur exercices antérieurs accusent une réduction de 75 000 dollars. Ayant demandé des explications sur le chiffre de 7 686 600 dollars, le Comité a reçu le décompte suivant :

**Économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs
ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs pour l'exercice
allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003**

<i>Catégorie de recettes</i>	<i>Montant (En dollars É.-U.)</i>
1. Militaires et personnel de police	
Observateurs militaires	199 509
Contingents	972 168
II. Personnel civil	1 160 989
III. Dépenses opérationnelles	
Voyages	42 856
Installations et infrastructures	751 432
Transports terrestres	427 758
Transports aériens	2 841 084
Transmissions	413 491
Fournitures, services et matériel divers	877 374
Total	7 686 661

Comme il l'avait déjà dit dans son rapport du 8 avril 2003, le Comité souhaiterait que ce type d'ajustement soit expliqué à l'avenir dans les rapports sur l'exécution du budget (voir A/57/772/Add.8, par. 6).

7. Les observations du Comité consultatif sur les précisions relatives aux différents objets de dépenses données dans le rapport sur l'exécution du budget figurent ci-après, dans les paragraphes consacrés à l'examen du projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005.

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

8. Le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2004, un montant total de 723 216 875 dollars avait été mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUEE. Le montant des quotes-parts versées s'élevait à 649 703 442 dollars, un solde de 73 513 433 dollars restait dû à cette date. Au 29 février 2004, la Mission disposait de 52,8 millions de dollars de liquidités et ses engagements non réglés pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 se chiffraient à 23 130 000 dollars.

9. En ce qui concerne le remboursement des dépenses relatives aux contingents, le Comité consultatif a été informé que le montant total des paiements effectués s'élevait à 144 587 065 dollars au 31 octobre 2003 et que 17 483 886 dollars étaient dus à ce titre pour la période allant du 1er novembre 2003 au 29 février 2004. Pour ce qui est du matériel appartenant aux contingents, on lui a indiqué qu'au 29 février 2004, un montant de 74 300 987 dollars avait été remboursé à ce titre et qu'on estimait à 54 964 621 dollars le montant restant dû, les engagements non réglés s'élevaient à 48 447 920 dollars pour la période allant jusqu'au 30 juin 2004.

S'agissant des indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, 11 demandes avaient donné lieu au paiement d'un montant total de 168 000 dollars au 29 février 2004, deux autres étaient en instance de règlement et les engagements non réglés s'élevaient à 3 059 000 dollars.

10. Le Comité consultatif a été informé que le tableau d'effectifs de la MINUEE pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 se présentait comme suit au 29 février 2004 :

	<i>Effectif autorisé^a</i>	<i>Nombre de postes pourvus</i>	<i>Pourcentage de postes vacants</i>
Observateurs militaires	220	214	2,7
Contingents	3 980	3 818	4,1
Personnel international	256	249	2,7
Personnel recruté sur le plan national	273	252	7,7
Volontaires des Nations Unies	82	77	6,1

^a Effectif le plus élevé autorisé pour l'exercice.

11. On a communiqué au Comité consultatif l'estimation au 29 février 2004 des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 (voir annexe I). Leur montant brut s'élève à 163 064 100 dollars (montant net : 160 160 800 dollars) alors que celui du crédit ouvert est de 188 400 000 dollars (montant net : 184 567 500 dollars).

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005

A. Mandat et résultats escomptés

12. **Le Comité consultatif félicite la Mission pour les progrès qu'elle a faits dans la formulation de son projet de budget en utilisant les techniques de budgétisation axée sur les résultats. Il note toutefois qu'il serait possible d'apporter de nouvelles améliorations.** Dans son rapport sur le projet de budget pour l'exercice 2003/04, il avait fait observer que la tentative qui avait été faite pour uniformiser la présentation des données en retenant trois ou quatre composantes identiques pour toutes les missions avait entraîné des anomalies dans les documents présentés pour la MINUEE (voir A/57/772/Add.8, par. 12). À cet égard, le Comité constate que le nombre de composantes reste inchangé pour l'exercice 2004/05 mais que leur contenu a été réorganisé, comme il l'avait recommandé (ibid., par. 13). Il remarque également que l'intitulé de la composante précédemment dénommée « Composante politique » a été remplacé par une formule plus vague (« Composante civile »), ce qui permet de regrouper des activités diverses sous une seule rubrique.

13. En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que le Secrétariat était parvenu à la conclusion qu'il n'était pas souhaitable de « multiplier » les composantes car cela compliquerait les comparaisons entre missions. **Tout en approuvant la réorganisation des éléments à l'intérieur des composantes, le Comité tient à rappeler que le fait d'imposer une structure**

rigide comportant des éléments identiques pour toutes les missions, afin de faciliter les comparaisons, peut être contre-indiqué.

14. **Le Comité consultatif salue les efforts faits par la Mission pour quantifier les produits. Néanmoins, lorsqu'il est poussé à l'extrême, cet exercice peut produire des indications qui ne sont guère utiles pour la planification.** Par exemple, il note que, dans le document A/58/658, sous la réalisation escomptée, 1.1 intitulée « Progrès vers le règlement pacifique du différend frontalier entre l'Éthiopie et l'Érythrée », figurent au nombre des produits prévus, « 50 lettres adressées aux gouvernements concernés sur des questions politiques et 20 notes verbales adressées à la communauté diplomatique ». Le chiffre retenu pour le nombre de lettres ou de notes verbales à produire semble arbitraire. **Le Comité encourage le Secrétariat à s'efforcer de trouver des solutions cohérentes pour quantifier les activités au lieu de rechercher un degré de précision excessif qui, en soi, ne peut en aucun cas donner une image exacte des résultats que l'on doit obtenir.**

Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'Éthiopie et l'Érythrée

15. Le Comité consultatif a eu des entretiens avec des représentants du Secrétaire général au sujet de l'Envoyé spécial pour l'Éthiopie et l'Érythrée qui a été récemment nommé par le Secrétaire général pour aider à faire avancer le processus de mise en oeuvre de l'Accord d'Alger. **Le Comité ne doute pas qu'il y aura une coordination et une coopération étroites entre l'Envoyé spécial et la Mission, que la Mission contribuera à faciliter la tâche de l'Envoyé spécial et que l'Envoyé spécial utilisera les ressources de la Mission dans toute la mesure possible pour remplir ses fonctions.** À ce propos, le Comité rappelle que, dans son rapport du 27 novembre 2002, il avait recommandé que l'appui logistique soit fourni aux missions politiques spéciales par le Département des opérations de maintien de la paix (voir A/57/7/Add.17, par. 18). Il rappelle également qu'il est dit à l'alinéa j) du paragraphe 2.1 de la circulaire du Secrétaire général sur les attributions et l'organisation du Département des opérations de maintien de la paix (ST/SGB/2000/9) que le Département fournit un soutien administratif et logistique aux opérations de maintien de la paix, ainsi qu'à d'autres bureaux extérieurs et missions sur le terrain, selon les besoins.

16. Le Comité consultatif rappelle en outre que, dans son rapport du 4 mars 2002, il avait recommandé que l'on s'attache à faire en sorte que les travaux exécutés par les conseillers, les envoyés et les bureaux qui s'occupent de questions africaines et les objectifs des diverses activités qu'ils entreprennent soient, dans la mesure du possible, complémentaires (voir A/56/7/Add.8, par. 11). **Le Comité a demandé s'il pourrait y avoir un chevauchement ou des redondances dans les travaux de la Mission et ceux de l'Envoyé spécial. On lui a répondu que, le mandat de l'Envoyé spécial étant de nature politique, il ne devait pas y avoir de double emploi.** Cela étant, il souligne qu'il conviendrait peut-être de réviser le libellé de la réalisation escomptée 1.1 « Progrès vers le règlement pacifique du différend frontalier entre l'Éthiopie et l'Érythrée », car il pourrait suggérer une interférence avec le mandat de l'Envoyé spécial.

B. Ressources nécessaires

1. Personnel militaire

	<i>Effectif autorisé^a</i> <i>(2003/04)</i>	<i>Effectif proposé</i> <i>(2004/05)</i>
Observateurs militaires	220	220
Contingents	3 980	3 980

^a Effectif autorisé le plus élevé.

17. On propose une diminution de 1 484 900 dollars (1,5 %) à la rubrique Militaires et personnel de police pour l'exercice 2004/05, par rapport au montant alloué pour l'exercice en cours. La variation s'explique surtout par la réduction de la fourniture de matériel majeur, sur la base des mémorandums d'accord signés avec les pays qui fournissent des contingents, par rapport aux projets de mémorandums (A/58/658, par. 8). Les ressources prévues au titre du matériel majeur pour l'exercice 2004/05 sont estimées à 20 699 600 dollars (ibid., par. 7), contre 22 192 000 dollars pour l'exercice 2003/04 (voir A/57/673, par. 4). On a indiqué au Comité consultatif qu'il y avait 14 mémorandums d'accord et qu'ils avaient tous été signés. **Il s'en félicite.**

18. Le Comité consultatif note que, dans le rapport sur l'exécution du budget pour 2002/03 les dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents indiquées pour l'exercice clos le 30 juin 2003 se montaient à 38,5 millions de dollars (voir A/57/633, sect. III.C). Le montant prévu pour l'exercice 2004/05 se chiffre à 36 118 400 dollars. En ce qui concerne les montants à rembourser au titre du matériel des contingents, le Comité a obtenu les renseignements complémentaires ci-après :

Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée : matériel appartenant aux contingents et soutien logistique autonome Situation au 29 février 2004

(En dollars des États-Unis)

<i>Année</i>	<i>Montants alloués</i>	<i>Montants dus</i> <i>(estimation)</i>	<i>Décaissements</i> <i>(remboursements)</i>	<i>Engagements non</i> <i>réglés</i>	<i>Demandes portées</i> <i>en comptes</i> <i>créditeurs</i>
2000/02	15 691 600	15 691 568	15 578 793	112 775	–
2001/02	35 899 400	35 899 400	34 815 994	1 083 406	–
2002/03 ^a	38 756 000	38 756 000	23 906 200	8 333 099	6 516 701
2003/04	39 260 000	38 918 640	–	38 918 640	–
Total	129 607 600	129 265 608	74 300 987	48 447 920	6 516 701

^a Ayant demandé des explications sur la discordance entre le montant indiqué pour 2002/03 au paragraphe 18 ci-dessus et les chiffres figurant dans le tableau, le Comité consultatif a été informé que la fraction des dépenses afférentes à la détente et aux loisirs donnant lieu à remboursement avait été enregistrée par erreur sous le titre « Détente et loisirs » à la rubrique Fournitures, services et matériel divers en 2002/03. Pour l'exercice 2004/05, le montant a été réincorporé dans le soutien logistique autonome à la rubrique Installations et infrastructures.

Des renseignements actualisés ont également été communiqués sur l'appui fourni aux contingents par la mission (voir annexe II). **Le Comité demande que ces renseignements soient inclus à l'avenir dans les projets de budget.**

19. Le Comité consultatif constate que l'effectif autorisé pour le personnel militaire n'était toujours pas au complet. En 2002/03, le nombre d'observateurs militaires déployés était en moyenne de 212 par mois sur un total autorisé de 220, ce qui représente un taux de vacance de postes de 3,6 % lié au retard dans le déploiement. La proportion correspondante pour les contingents était de 3 885 sur un total autorisé de 3 980, soit un taux de vacance temporaire de 2,4 %. Comme indiqué au paragraphe 10 plus haut, 214 postes sont actuellement pourvus sur un total autorisé de 220 pour les observateurs militaires dans le cadre de l'exercice 2003/04 et 3 818 sur un total autorisé de 3 980 pour les contingents, ce qui représente des taux de vacance de 2,7 % et 4,1 %, respectivement. La Mission a tenu compte des observations antérieures du Comité sur ce sujet et sur le fait que les effectifs déployés sont toujours inférieurs aux nombres approuvés en appliquant un taux d'abattement de 2 % au titre du déploiement différé dans les prévisions budgétaires pour 2004/05. Des économies pourraient être éventuellement réalisées en raison du départ du contingent de déminage slovaque (voir par. 23 ci-dessous), pour lequel aucun remplacement n'était prévu au moment où le Comité procédait à des auditions sur la MINUEE.

20. Le Comité consultatif a été informé que les prévisions relatives aux frais de voyage des observateurs militaires pour l'exercice 2004/05 (4 100 dollars par voyage aller retour) étaient fondées sur les chiffres effectifs enregistrés au cours des exercices 2001/02 et 2002/03. Comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2002/03, le coût effectif pour la relève de chaque observateur a été de 4 418 dollars, alors que le montant prévu dans le budget était de 8 200 dollars (voir A/58/633, par. 7; voir également les observations que le Comité a faites à ce sujet au paragraphe 20 du document A/57/772/Add.8).

21. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le montant de 8 224 300 dollars indiqué pour les rations dans les renseignements complémentaires qui lui ont été fournis comprenait un montant de 7 156 504 dollars calculé sur la base d'un coût unitaire de 4,94 dollars par personne appliqué à 3 969 membres des contingents (11 officiers d'état-major percevant l'indemnité de subsistance (missions) sont exclus) et un montant supplémentaire de 1 067 785 dollars correspondant au supplément octroyé à titre de compensation pour la consommation accrue de boissons dans un climat très chaud (58 637 dollars), à une réserve de 14 jours pour 4 538 membres du personnel international à raison de 7,12 dollars par personne (452 348 dollars), et à des frais de stockage (536 800 dollars) et d'expédition (20 000 dollars). Le Comité note que le montant prévu au titre des rations pour 2004/05 fait apparaître une augmentation de 624 300 dollars par rapport au montant alloué pour 2003/04 (7 600 000 dollars). Il a été précisé au Comité, à sa demande, que le montant proposé pour 2004/05 avait été calculé sur la base d'un contrat existant et que la hausse était liée à la budgétisation du supplément auquel les unités de faible dimension ont droit pour les rations et qui n'avait pas été inscrit antérieurement au budget de la Mission. Les unités qui comptent moins de 50 personnes ont droit à un supplément de 20 % à ce titre et celles qui comptent de 50 à 100 personnes ont droit à un supplément de 10 %.

Commission du tracé de la frontière et opérations de déminage en vue de la démarcation

22. Le Comité consultatif relève, dans le rapport que le Secrétaire général a adressé au Conseil de sécurité le 19 décembre 2003, que, malgré les efforts persistants de la Commission du tracé de la frontière, la démarcation de la frontière n'a guère progressé (voir S/2003/1186, par. 15 à 18). Comme il est indiqué dans ce rapport, les retards du processus de démarcation ont également des incidences sur le mandat de la MINUEE pour ce qui est d'aider la Commission du tracé de la frontière à procéder au déminage en vue de la démarcation conformément à la résolution 1430 (2002) du Conseil.

23. Lorsque le Conseil de sécurité a modifié le mandat de la MINUEE de façon à inclure le déminage, il comptait que la Mission pourrait s'acquitter de cette tâche en faisant intervenir le groupe slovaque du déminage. Or, le contingent slovaque devrait quitter la Mission en juin. En conséquence, une fois qu'un accord aura été trouvé quant à la date et au lieu des premiers travaux d'abornement, il faudra encore prévoir un battement de quatre mois avant de pouvoir procéder à la mise en place effective des bornes frontière, selon les indications données par le Secrétaire général. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'on n'avait pas encore trouvé d'unité pour remplacer le contingent slovaque, mais que, comme la démarcation n'avait pas progressé, la question n'était pas jugée urgente pour le moment.

24. Le Comité a obtenu, à sa demande, des renseignements sur l'appui que la MINUEE fournit à la Commission du tracé de la frontière à titre remboursable (voir annexe III).

25. Le Comité consultatif a également reçu un tableau donnant le détail des prévisions pour le personnel et les crédits nécessaires au titre du déminage pour l'exercice 2004/05 (voir annexe IV).

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé (2003/04)</i>	<i>Effectif proposé (2004/05)</i>
Personnel international ^a	256	256
Personnel recruté sur le plan national ^b	273	273
Volontaires des Nations Unies	82	82

^a Effectif autorisé /proposé le plus élevé.

^b Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Recommandations concernant les postes

26. *Transfert d'un poste P-4 et d'un poste de Volontaire des Nations Unies de la Section des services médicaux du Bureau du Chef de l'Administration à un groupe distinct chargé de la politique de lutte contre le sida* (voir A/58/658, Sect. I, réalisation escomptée 1.4). Ce transfert dénote une volonté de sensibiliser le personnel des opérations de maintien de la paix au problème du sida. **Le Comité consultatif recommande que le transfert proposé soit accepté.**

Autres observations et recommandations

27. Le Comité consultatif constate à la lecture du rapport sur l'exécution du budget de l'exercice de 2002/03 que, comme cela s'était déjà produit au cours de l'exercice précédent, les crédits alloués pour le personnel international ont été largement sous-utilisés du fait que « les postes ont été pourvus à des classes inférieures à celles qui avaient été approuvées (A/58/633, par. 9) ». Selon les informations communiquées au Comité, 23 postes d'administrateur répartis comme suit étaient concernés : sur 4 postes D-1 approuvés, 2 sont pourvus à la classe P-5; sur 7 postes P-5 approuvés, 1 est pourvu à la classe P-4; sur 32 postes P-4 approuvés, 4 sont pourvus à la classe P-3 et 2 à une classe de la catégorie du Service mobile; sur 54 postes P-3 approuvés, 9 sont pourvus à la classe P-2/1. **Le Comité réitère l'opinion qu'il avait exprimée, à savoir que, lorsque les postes sont régulièrement pourvus à un niveau inférieur au niveau autorisé et que les fonctionnaires recrutés à un grade inférieur donnent toute satisfaction aux responsables de la Mission en cause, il convient de revoir et de reclasser en conséquence le niveau des postes classés à un niveau supérieur (voir A/57/772, par. 81). Il a fait des observations à ce sujet dans son rapport d'ensemble sur les opérations de maintien de la paix (A/58/759).**

28. On prévoit une augmentation de 6 381 900 dollars (22,5%) pour les dépenses afférentes au personnel civil et les dépenses connexes en 2004/05 par rapport au montant alloué pour 2003/04. Cette augmentation tient principalement à la conversion proposée de 98 postes, actuellement pourvus au moyen d'engagements de durée limitée en vertu des dispositions 300 et suivantes du Règlement du personnel, en engagements régis par les dispositions de la série 100. D'après les renseignements communiqués au Comité consultatif à sa demande, le coût de la conversion était évalué à 2 939 700 dollars dans le projet de budget de la MINUEE.

29. Cette question est examinée en détail dans le rapport d'ensemble du Comité consultatif sur les opérations de maintien de la paix où il fait observer que, compte tenu des problèmes de nature politique qu'il faudrait régler, la proposition visant à ce que le personnel des missions de maintien de la paix nommé en vertu de la série 300 soit désormais régi par la série 100 devrait être présentée dans le détail par le Secrétaire général dans le rapport sur les politiques en matière de gestion des ressources humaines qu'il doit soumettre à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. **Dans le même rapport, le Comité recommande également que le Secrétariat ne prenne aucune mesure relative au passage de fonctionnaires de la série 300 à la série 100 tant que cette question n'aura pas été examinée par l'Assemblée générale. En conséquence, il recommande de réduire le montant de 30 560 000 dollars prévu au titre du personnel international pour la MINUEE de 2 939 700 dollars pour le ramener à 27 620 300 dollars. Néanmoins, comme il l'a indiqué dans son rapport d'ensemble, le Comité entretient des doutes importants quant à l'exactitude des chiffres communiqués. Il demande que lui soient fournis des renseignements détaillés, documents justificatifs à l'appui, dans le prochain rapport qui lui sera soumis sur cette question.**

30. **Le Comité consultatif félicite la Mission pour les progrès qu'elle a accomplis dans le sens d'une réduction du nombre des postes vacants pour le personnel civil international.** Pour l'exercice 2002/03, le taux de vacance était de 11,7 %. À l'heure actuelle, il est de 2,7%, comme on l'a indiqué au paragraphe 10 plus haut.

31. Ayant demandé des éclaircissements sur les délégations de pouvoirs en matière de recrutement, le Comité consultatif a été informé que la MINUEE n'avait pas reçu de délégation de pouvoirs pour le recrutement sur le plan international. À l'heure actuelle, les délégations étaient limitées à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et à la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental pour le recrutement de personnel technique.

3. Dépenses opérationnelles

<i>Montant alloué (2003/04)</i>	<i>Montant proposé (2004/05)</i>
61 049 800 dollars	69 213 600 dollars

32. Le montant prévu au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 fait apparaître une augmentation de 8 163 800 dollars (13,4 %), par rapport au montant alloué pour l'exercice en cours. La variation est due essentiellement au fait que des crédits plus importants sont demandés à la rubrique Installations et infrastructures pour les carburants et lubrifiants et à la rubrique Transports terrestres pour le remplacement de 79 véhicules.

Voyages et formation

33. Comme indiqué dans la section II du projet de budget, un montant de 1 039 500 dollars est prévu au titre des voyages pour l'exercice 2004/05, soit une augmentation de 189 500 dollars par rapport au montant alloué pour l'exercice 2003/04 (850 000 dollars). La variation s'explique surtout par l'augmentation du nombre de voyages nécessaires à des fins de formation, « une place nouvelle étant donnée à la formation du personnel chargé de tâches opérationnelles et à l'amélioration des compétences professionnelles et administratives (A/58/658, par. 11) ». Ayant demandé des explications sur cet énoncé, le Comité consultatif a été informé que le renforcement de l'accent mis sur la formation était motivé par le souci de répondre à l'observation formulée dans le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (A/55/305-S/2000/809) selon laquelle il était impératif de fixer et de respecter des normes élevées de compétence et d'intégrité pour le personnel au Siège et sur le terrain. **De l'avis du Comité, les demandes de crédits supplémentaires devraient être accompagnées d'explications spécifiques pour justifier les besoins dans le contexte de la mission considérée.**

34. Le Comité consultatif a reçu un complément d'information sur la ventilation des dépenses afférentes à la formation, les types de formation prévus, les lieux où elles seront dispensées et le nombre de fonctionnaires à former, ainsi que sur les produits auxquels les activités de formation se rapportent. **Néanmoins, le Comité rappelle que la formation du personnel constitue un élément important du projet du budget, et que, en conséquence, toutes les ressources demandées à ce titre devraient figurer sous une seule rubrique du budget de manière claire et complète, au lieu d'être incluses dans plusieurs autres lignes budgétaires (voir A/57/772, par. 129).**

35. Le Comité consultatif relève, dans les informations complémentaires qui lui ont été fournies, que les prévisions comprennent un montant total de 627 600 dollars pour la formation de 2 185 fonctionnaires au cours de l'exercice 2004/05, dont 403 700 dollars pour des frais de voyage liés à la formation. Il note également qu'une bonne partie de la formation doit être assurée dans la zone de la mission. **Le Comité félicite la Mission à cet égard et salue les efforts qu'elle fait pour établir des programmes de « formation des formateurs » et mettre l'accent sur la formation dans le domaine des achats, conformément à ses recommandations (A/57/772, par. 127 à 133 et A/57/772/Add.8, par. 36 à 40).**

36. Le Comité consultatif relève dans les informations supplémentaires qui lui ont été fournies sur les activités de formation menées en 2002/03 que la plupart des fonctionnaires formés restent au service de la Mission (731 sur un total de 739). Le Comité estime toutefois qu'à mesure que le personnel est formé, les besoins en formation devraient décroître, de même que les voyages liés à la formation, surtout dans le cas de missions qui ne sont plus en expansion ou qui sont en cours de réduction.

37. Compte tenu des observations qu'il a faites plus haut, le Comité consultatif recommande que le montant alloué au titre des frais de voyage soit maintenu au niveau actuel, à savoir 850 000 dollars, ce qui implique une réduction de 189 500 dollars par rapport au montant demandé (1 039 500 dollars).

Installations et infrastructures

38. Le Comité consultatif est heureux de constater que, d'après les indications données dans la section V.A.1 du projet du budget pour 2004/05 (A/58/658), la totalité des logements fournis par les Nations Unies devrait être livrée en janvier 2004.

39. Il a été indiqué au Comité consultatif que la hausse qui apparaît à la rubrique Installations et infrastructures était liée essentiellement à un accroissement des prévisions de dépenses relatives aux carburants et aux lubrifiants, dû à la nécessité de recourir à des groupes électrogènes pour couvrir les besoins en électricité du fait de l'insuffisance des infrastructures locales de distribution d'électricité. Le montant demandé à ce titre (2 335 500 dollars pour l'exercice 2004/05 fait apparaître une augmentation de 1 156 500 dollars par rapport à celui alloué pour 2003/04 (1 179 000 dollars).

40. En outre, deux grandes séries de travaux de construction sont prévues au cours de l'exercice considéré : a) entretien des principales voies de ravitaillement de la Mission et b) renforcement des clôtures de sécurité sur sept sites et asphaltage et clôturage d'héliodromes. Le montant demandé au titre des services de construction pour l'exercice 2004/05 (1 322 000 dollars) fait apparaître une augmentation de 215 000 dollars par rapport à celui alloué pour 2003/04 (1 107 000 dollars).

41. Un exposé sur les dispositifs de sécurité mis en place ou prévus pour la Mission a été présenté au Comité consultatif. À la suite d'une évaluation des risques, on avait constaté que les quartiers généraux d'Asmara et d'Addis-Abeba étaient vulnérables et pris de nouvelles mesures de sécurité au sein de la MINUEE pendant l'exercice en cours (coût : 310 000 dollars), comme suit :

a) Installation de pellicules de protection sur les vitres des bâtiments des quartiers généraux à Asmara et à Addis-Abeba (130 000 dollars);

b) Mise en place de barrières de sécurité (dents de dragon) et de panneaux d'avertissement et de signalisation dans les enceintes des deux quartiers généraux et dans la zone de sécurité temporaire (20 000 dollars);

c) Installation d'une clôture de sécurité autour des locaux finlandais à Asmara pour protéger le personnel et le matériel de la MINUEE (20 000 dollars);

d) Mise en place d'agents de sécurité supplémentaires dans les deux quartiers généraux et dans les résidences des deux représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général (140 000 dollars).

42. Le Comité consultatif a reçu un décompte pour les dépenses liées à la sécurité incluses dans le projet de budget de la MINUEE (voir annexe V). Étant donné les problèmes de sécurité auxquels se heurte la MINUEE, il s'est renseigné sur la possibilité de transférer le quartier général d'Addis-Abeba pour le réinstaller dans l'enceinte de la Commission économique pour l'Afrique. Une analyse coûts-avantages a été communiquée au Comité, à sa demande (voir annexe VI). Les renseignements fournis sont très détaillés; néanmoins, ils ne tiennent pas compte du fait que la Mission touche à son terme. **En conséquence, le Comité demande au Département des opérations de maintien de la paix d'étudier, en collaboration avec la Mission, la question du transfert sous l'angle de la sécurité et d'un point de vue opérationnel et financier, en tenant compte du fait que la Mission touche à son terme, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale dans son prochain projet de budget.**

43. Toujours en ce qui concerne la sécurité, il a été constaté, à la suite d'une évaluation, que le quartier général d'Asmara était particulièrement vulnérable et on a commencé à rechercher un bâtiment mieux adapté. D'après les informations communiquées au Comité consultatif, il est peu probable que l'on puisse trouver un tel bâtiment. On envisage une deuxième option, à savoir la possibilité d'acheter et de construire un village de logements conteneurisés. Selon les estimations préliminaires, le coût de ce complexe serait de l'ordre de 7 millions de dollars. Ces dépenses ne sont pas incluses dans le projet de budget, mais elles sont incorporées dans le rapport que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale sur les questions de sécurité le 6 avril 2004 (A/58/758). **Dans son rapport sur le renforcement de la sécurité du personnel et des locaux des opérations des Nations Unies, le Comité consultatif recommande l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 7 millions de dollars pour l'exercice 2004/05 au sujet du transfert du quartier général d'Asmara.**

Transports terrestres

44. Le Comité consultatif relève que la consommation de carburants et lubrifiants a été plus faible que prévu pour l'exercice 2002/03 et qu'il en résulte un solde inutilisé de 1 052 600 dollars à la rubrique Transports terrestres. Cette réduction de la consommation était due à l'utilisation d'entreprises de transport locales au lieu des moyens propres à la MINUEE pour le transport des marchandises et de l'eau, à l'utilisation moins fréquente des véhicules blindés de transport de troupes et à une réduction des mouvements des troupes en raison des retards dans le processus de démarcation de la frontière.

45. Les ressources demandées (6 088 200 dollars) à cette rubrique pour l'exercice 2004/05 accusent une augmentation de 3 025 000 dollars par rapport au montant alloué pour 2003/04 (3 063 200 dollars). Cette augmentation s'explique surtout par le remplacement prévu de 79 véhicules qui sont trop vieux, ont parcouru trop de kilomètres ou sont en mauvais état et par une hausse de 30 % du coût du carburant. Quinze de ces véhicules ont presque 10 ans d'âge. Il a été indiqué au Comité, à sa demande, que la Mission avait reçu 120 véhicules provenant de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), pour lesquels les frais de transport se montaient à 363 000 dollars, et que 39 des véhicules à remplacer avaient été utilisés dans d'autres missions. En réponse à ses questions, le Comité a également été informé que les directives en vigueur relatives au transfert de véhicules autorisaient uniquement le transfert de véhicules remis en état qui étaient exploitables pour une durée de trois ou quatre ans. **Le Comité note avec préoccupation que ces directives n'ont peut-être pas toujours été respectées et appelle l'attention du Département des opérations de maintien de la paix sur le fait que le transfert de véhicules qui ont une durée de vie restante insuffisante risque d'entraîner un surcroît de dépenses à long terme.**

Transports aériens

46. Le montant prévu au titre des transports aériens pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 2005 est estimé à 21 402 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 687 900 dollars par rapport au montant alloué pour l'exercice en cours. Comme il est expliqué au paragraphe 14 du projet de budget, la variation s'explique surtout par l'augmentation du coût de la location et de l'exploitation des avions, sur la base de nouvelles dispositions contractuelles, ainsi que la modification de la flotte aérienne, par l'élimination d'un avion G-222 et l'addition d'un AN-26. Ayant demandé des précisions sur les nouvelles dispositions contractuelles, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation du coût des opérations aériennes s'inscrivait dans une conjoncture qui reflétait l'évolution du marché et que, de façon générale, lorsque les contrats de deux ans étaient remplacés, les mouvements des prix du marché entraînaient une hausse des coûts pour les deux années suivantes. Le Comité a également été informé que les prévisions de l'exercice 2004/05 avaient été établies sur la base des coûts du marché (effectifs ou prévisionnels) et qu'on avait tenu compte du lancement de nouveaux appels d'offres pour deux contrats arrivant à expiration concernant un hélicoptère MI-8 et un avion de moyen tonnage.

47. Lors des entretiens qu'il a eus avec les représentants du Secrétaire général au sujet de la composition de la flotte aérienne de la Mission, le Comité consultatif a appris que la Mission projetait de remplacer un de ses avions-cargos AN-26 par un avion de transport de passagers de type AN-24 et que l'on envisageait également de poursuivre la reconfiguration en remplaçant les autres AN-26. Il a demandé si l'avion à réaction privé serait toujours requis dans cette hypothèse et si la suppression de cet avion se traduirait par des économies. On a répondu que, dans le contexte où la Mission opérait actuellement, la fourniture d'un avion de transport de passagers n'aurait pas d'incidence directe sur les besoins liés à l'avion à réaction privé; néanmoins, si les parties parvenaient à un accord sur l'établissement d'un itinéraire de vol direct entre les capitales, la Mission pourrait alors envisager

d'autres solutions possibles pour ajuster sa flotte (voir par. 50 ci-dessous). À ce stade, il était trop tôt pour déterminer si des économies seraient réalisées.

48. Le Comité consultatif a demandé des précisions sur l'utilisation de l'avion à réaction privé. Il a été informé qu'en 2002/03, cet avion avait effectué 69 vols aller et 69 vols retour entre Asmara et Addis-Abeba pour transporter le Représentant du Secrétaire général et/ou le commandant de la Force, qui utilisait également l'appareil pour des déplacements (allers-retours) entre Asmara et Assab et entre Addis-Abeba et Axum. Six vols supplémentaires avaient été effectués pour des évacuations sanitaires primaires et secondaires. Le Comité relève dans les informations supplémentaires qui lui ont été fournies que le coût des heures de vol facturées sur la base d'un forfait pour l'avion à réaction privé a augmenté de 65 % par rapport à l'exercice 2003/04, alors que celui des heures facturées en supplément a diminué de 44 %.

49. Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes a formulé des observations au sujet de l'emploi d'un avion à réaction privé à la MINUEE et recommandé que la Mission évalue la rentabilité de l'utilisation d'un avion à réaction par rapport à celle d'un avion à hélice et à l'affrètement d'avions et qu'elle réexamine les besoins (voir A/58/5 (Vol. II)¹, par. 145 à 149). **Le Comité consultatif a également fait des observations à ce sujet dans son rapport d'ensemble sur les opérations de maintien de la paix, où il demande que toutes les missions utilisant des avions à réaction privés continuent d'évaluer la nécessité et la rentabilité de l'utilisation de ce type d'appareil. Cette évaluation devrait être entreprise dans le cadre du contrôle par les missions de la configuration de leurs moyens aériens compte tenu de l'évolution des besoins opérationnels et du contexte dans lequel se déroule la Mission, et le recours à un avion à réaction privé devrait être pleinement justifié. Le Comité recommande également que le Comité des commissaires aux comptes continue de suivre cette question.**

50. Le Comité consultatif note, dans le rapport que le Secrétaire général a adressé au Conseil de sécurité le 19 décembre 2003, que les parties n'ont toujours pas surmonté leurs divergences de vues quant à l'établissement d'un couloir aérien direct à haute altitude pour les vols de la MINUEE entre Addis-Abeba et Asmara, ce qui a entraîné des dépenses supplémentaires d'un montant total de près de 3 millions de dollars à ce jour (voir S/2003/1186, par. 9). Le Comité a été informé que cette question avait fait l'objet d'un débat lors des vingt et unième et vingt-deuxième réunions de la Commission militaire de coordination, tenues à Nairobi les 15 décembre 2003 et 2 février 2004. On a également indiqué que la Mission poursuivait ses efforts à cet égard et qu'un certain assouplissement des positions avait été constaté, encore qu'aucun progrès tangible n'ait été enregistré à ce jour.

Transmissions et informatique

51. Le Comité consultatif relève dans les renseignements supplémentaires qui lui ont été fournis que les procédures de passation par pertes et profits et de liquidation appliquées pour le matériel informatique sont très lentes à la MINUEE. **Cette question devrait être examinée en priorité. En outre, le Comité demande au Département des opérations de maintien de la paix de donner des indications à la Mission sur la marche à suivre pour faire don de ce matériel à des centres**

d'information, à des écoles ou à d'autres établissements appropriés, comme on l'a fait dans le cas de la FINUL.

52. À sa demande, le Comité consultatif a obtenu les renseignements ci-après sur le matériel de transmissions majeur acheté en 2002/03 :

<i>Matériel</i>	<i>Quantité</i>	<i>Situation</i>
Liaison hertzienne et pièces de rechange connexes	1	L'installation sera achevée dans quelques semaines
Routeurs pour moderniser les liaisons PAMA (accès multiple avec assignation permanente)	14	Installation achevée
Commutateurs locaux DAMA (accès multiple avec assignation en fonction de la demande)	15	Installation achevée

V. Conclusions du Comité consultatif

53. La décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUEE pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 est indiquée au paragraphe 20 du rapport sur l'exécution du budget (A/58/633). **Le Comité recommande que le solde inutilisé de 11 211 100 dollars, ainsi que les autres recettes et ajustements, qui s'élèvent à 13 294 000 dollars, soient portés au crédit des États Membres selon des modalités que déterminera l'Assemblée générale.**

54. La décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUEE pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 est indiquée au paragraphe 20 du rapport contenant le projet de budget (A/58/658). **Compte tenu des recommandations qu'il a faites aux paragraphes 29 et 37 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que le montant des prévisions budgétaires, soit 201 460 800 dollars soit réduit de 3 129 200 dollars. Il recommande donc à l'Assemblée d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 198 331 600 dollars (montant net : 193 774 200 dollars) au titre du fonctionnement de la MINUEE pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005.**

Documentation

- Rapport du Secrétaire général : Rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 (A/58/633)
- Rapport du Secrétaire général : Budget de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/58/658)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (A/57/772/Add.8 et Corr.1)
- Résolutions 56/250 B et 57/328 de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en

- Résolutions 56/250 B et 57/328 de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
- Rapports du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée (S/2003/1186 et S/2004/180)
- Résolutions 1312 (2000), 1320 (2000), 1430 (2002) et 1507 (2003) du Conseil de sécurité

Notes

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément No 2* (A/58/2).

Annexe I

**État au 29 février 2004 des dépenses effectives de la Mission
des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée pour l'exercice
allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montants alloués</i>	<i>Dépenses</i>
Militaires et personnel de police		
Observateurs militaires	7 257,9	5 100,2
Contingents	91 777,4	86 333,1
Police civile	–	–
Unités de police constituées	–	–
Total partiel	99 035,3	94 433,3
Personnel civil		
Personnel international	24 282,2	18 770,4
Personnel recruté sur le plan national	1 257,5	674,3
Volontaires des Nations Unies	2 775,2	1 584,2
Total partiel	28 314,9	21 028,9
Dépenses opérationnelles	–	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–
Consultants	–	–
Voyages	850,0	640,7
Installations et infrastructures	18 488,8	16 521,3
Transports terrestres	3 063,2	2 221,8
Transports aériens	20 715,0	15 091,7
Transports maritimes et fluviaux	–	–
Transmissions	6 378,0	6 226,0
Informatique	1 365,8	873,3
Services médicaux	2 824,4	2 417,8
Matériel spécial	1 819,6	1 744,5
Fournitures, services et matériel divers	5 545,0	4 864,8
Projets à effet rapide	–	–
Total partiel	61 049,8	50 601,9
Total brut	188 400,0	163 064,1
Recettes provenant des contributions du personnel	3 832,5	2 903,3
Total net	184 567,5	160,160,8
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–
Total	188 400,0	163 064,1

Annexe II

Appui fourni aux contingents par la Mission des Nations en Éthiopie et en Érythrée

<i>Catégorie</i>	<i>Contingent</i>	<i>Nature de l'appui</i>	<i>Observations</i>
Restauration	Inde	Réfrigérateurs	Sept, à déduire des montants à rembourser
	Jordanie	Réfrigérateurs	Un, à déduire des montants à rembourser
	Kenya	Réfrigérateurs	Quatre, à déduire des montants à rembourser
	Bangladesh	Réfrigérateurs	Un, à déduire des montants à rembourser
Ravitaillement	Jordanie	Aide au dédouanement d'une cargaison de ravitaillement	Dépenses effectives de la MINUEE à déduire des montants à rembourser
Appui relatif au matériel appartenant aux contingents (matériel majeur)	Bangladesh	Aliments et eau potable pour les chiens démineurs	Dépenses effectives de la MINUEE à déduire des montants à rembourser
Appui à l'élément national de soutien logistique	Irlande	Rations alimentaires et eau potable	À rembourser
	Slovaquie	Rations alimentaires et eau potable	À rembourser

Annexe III

Appui fourni par la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, à titre remboursable, à la Commission du tracé de la frontière

1er décembre 2001-30 juin 2003

(En dollars des États-Unis)

<i>Section</i>	<i>Montant</i>	
	<i>1er décembre 2001-30 juin 2002</i>	<i>1er juillet 2002-30 juin 2003</i>
Opérations aériennes	306 403	552 378 ^a
Transports	1 392	6 876
Contrôle des mouvements	—	25 089
Génie	18 397	38 653
Traitement électronique de l'information	12 078	21 338
Transmissions	793	881
Fournitures	17 673	30 507
Total	356 735	675 722

^a Avions, carburant et services aéroportuaires.

Annexe IV

Détection des mines et déminage du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005

A. Postes

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre</i>
Observateurs militaires	—
Contingents	—
Police civile	—
Unités de police constituées	—
Secrétaire général adjoint	—
D-2	—
P-5	1
P-4	3
P-3	7
P-2/1	—
Service mobile	—
Services généraux	1
Personnel recruté sur le plan national	8
Volontaires des Nations Unies	—
Total	20

B. Coûts

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

<i>Rubrique budgétaire</i>	<i>Montant</i>
Matériel	30,4
Services	2 989,0
Fournitures	100,0
Total	3 119,4

Annexe V

Information sur la sécurité

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant alloué 2003/04</i>	<i>Prévisions de dépenses 2004/05</i>
Personnel recruté sur le plan international	216,0	216,0
Personnel recruté sur le plan national	24,9	24,9
Volontaires des Nations Unies	144,0	144,0
Installations et infrastructures	51,2	62,6
Fournitures, services et matériel divers	516,3	635,7
Transports terrestres	1 200,0	1 200,0
Total	2 152,4	2 283,2

Annexe VI

A. Rapport coût/avantages d'un transfert du quartier général de la MINUE à Addis-Abeba

Coût estimatif du transfert

<i>Description</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Total</i>	<i>Dépenses renouvelables</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>
Terrain						
Préparation du site				10 000,00		10 000,00
Installations et infrastructures						
Bâtiments préfabriqués (21 m ²)	1	43	4 181,00	179 783,00		179 783,00
Bloc sanitaire (20')	1	4	9 720,00	34 020,00		34 020,00
Bloc sanitaire (8')	1	1	5 200,00	5 200,00		5 200,00
Conteneurs de stockage	1	4	1 200,00	4 800,00		4 800,00
Fret (15 %)				33 570,45		33 570,45
Service du génie						
Fondations	1	43	100,00	4 300,00		4 300,00
Construction de passages piétonniers	mètres	200	50,00	10 000,00		10 000,00
Montage des conteneurs préfabriqués	1	43	150,00	6 450,00		6 450,00
Installation des blocs sanitaires	1	5	100,00	450,00		450,00
Travaux relatifs à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement				30 000,00		30 000,00
Tavaux d'électricité	1	43	20,00	860,00		860,00
Atelier d'entretien et de réparation des véhicules				20 000,00		20 000,00
Aire de stationnement	mètres carrés	500	10,00	5 000,00		5 000,00
Travaux de drainage	mètres	200	50,00	10 000,00		10 000,00
Pose de clôtures	mètres	150	60,00	8 989,59		8 989,59
Dispositif de sécurité				20 000,00		20 000,00
Remise en état du bâtiment existant				50 000,00		50 000,00
Communications et informatique				230 103,20		230 103,20
Dépenses opérationnelles						
Services de concierge				30 000,00	30 000,00	
Fournitures et services d'entretien (montant annuel, à raison de 5 % par mois)				134 281,80	134 281,80	
Loyer annuel, à raison de 2 000 dollars par mois	mois	1	2 000,00	24 000,00	24 000,00	
Total				851 808,04	188 281,80	663 526,24

Dépenses en capital et dépenses opérationnelles pour l'actuel quartier général de la MINUEE (Addis-Abeba)

<i>Description</i>	<i>Coût</i>	<i>Dépenses récurrentes</i>	<i>Dépenses ponctuelles</i>
Travaux du génie			
Transformations et rénovation	38 098,61		38 098,61
Modification des fenêtres	464,04		464,04
Serrures électriques pour les portes et modification des portes en métal	2 709,63		2 709,63
Construction d'une clôture et d'un abri vitré	13 965,42		13 965,42
Installation d'un poteau porte-drapeaux; d'un abri pour groupe électrogène et panneau indicateur	232,02		232,02
Construction d'une plateforme pour antenne satellite	4 718,72		4 718,72
Construction d'escaliers de secours	11 091,14		11 091,14
Installations de barrières électriques et d'autres dispositifs de sécurité	13 561,02		13 561,02
Construction d'un atelier d'entretien et de réparation des véhicules	18 488,98		18 488,98
Installation d'une pellicule de protection solaire	659,40		659,40
Installation d'une pellicule antibris	19 453,00		19 453,00
Groupe électrogène 160 KVA	32 000,00		32 000,00
Communications et informatique	45 000,00		45 000,00
Dépenses opérationnelles			
Services de conciergerie et ramassage des ordures (par an)	26 589,33	26 589,33	
Fournitures et services d'entretien (par an, à raison de 5 % par mois)	120 000,00	120 000,00	
Gardes finlandais (12 ou 13, par an)	237 000,00	237 000,00	
Loyer annuel (à raison de 15 000 dollars par mois)	180 000,00	180 000,00	
Total	764 031,30	563 589,33	200 441,97

	<i>CEA</i>	<i>Quartier général actuel</i>
Dépenses renouvelables (annuelles)	188 281,80	563 589,33
Dépenses non renouvelables (ponctuelles)	663 526,24	200 441,97
Total	851 808,04	764 031,30

Rapport coût/avantage d'un transfert dans le complexe de la CEA 1,11

B. Analyse du lieu d'installation du quartier général de la MINUEE à Addis-Abeba

Historique

Le quartier général de la MINUEE en Ethiopie a été établi le 1er août 2000 dans le complexe de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Le mois suivant, il a été décidé de construire des bureaux en conteneurs à l'arrière du complexe de la CEA. Les travaux ont été achevés en février 2001 et les bureaux de la MINUEE ont été transférés. Le bâtiment de deux étages se composait de 37 conteneurs et de deux blocs sanitaires et offrait une surface de 518 mètres carrés (y compris les paliers, les couloirs et les zones communes). Il ne devait être occupé que provisoirement, en attendant que la MINUEE puisse s'installer dans des locaux plus appropriés.

Circonstances qui ont conduit à l'installation du quartier général de la Mission dans un immeuble commercial

Etant donné l'intensification des activités de la MINUEE en Ethiopie et en Erythrée, il est rapidement apparu que les bureaux en conteneurs présentaient un certain nombre de défauts :

- a) Leur surface utile était en fait de 200 mètres carrés inférieure à ce dont la Mission avait besoin;
- b) Leur apparence générale laissait à désirer et donnait à la Mission une image peu prestigieuse;
- c) Ils se trouvaient en bordure du complexe de la CEA, à proximité d'un terrain que la population locale utilisait comme décharge publique.

Compte tenu de ce qui précède, et de diverses autres considérations plus accessoires, il a été décidé de rechercher d'autres locaux à Addis-Abeba. En décembre 2000, le Secrétaire général, lors d'un voyage en Éthiopie, a fait à son Représentant spécial des observations sur l'apparence des installations de la MINUEE et l'impression générale que donnaient les bureaux en conteneurs. Après le départ du Secrétaire général, le Représentant spécial a demandé que l'on trouve pour la Mission un autre immeuble qui reflète le statut et le prestige de la Mission en Éthiopie. Les recherches ont commencé et le quartier général actuel est devenu opérationnel le 1er avril 2002. L'installation dans le nouveau bâtiment a coûté environ 655 000 dollars.

Analyse coût/avantages d'une réinstallation dans le complexe de la CEA (aspect financier)

Selon les estimations, le coût total d'une réinstallation du quartier général de la Mission à Addis-Abeba dans le complexe de la CEA serait de 851 808 dollars. Si le quartier général restait dans les locaux où il se trouve actuellement, le coût total serait d'un montant estimatif de 764 031 dollars.

Conclusion

Il ressort de l'analyse qui précède qu'il serait plus avantageux de maintenir le quartier général à son emplacement actuel que de le réinstaller à la CEA, mais la MINUEE est consciente du fait qu'à long terme, il lui reviendrait moins cher de réinstaller son quartier général dans le complexe de la CEA.

La direction de la MINUEE estime qu'une décision de ce type ne doit pas reposer que sur des considérations financières. Il convient de tenir compte des raisons pour lesquelles son quartier général a été déplacé (voir plus haut), et qui tiennent à la fois à des facteurs politiques et au bien-être du personnel. Il convient aussi de tenir compte de tous les échanges qui ont eu lieu entre le Représentant spécial du Secrétaire général et le Département des opérations de maintien de la paix lorsque la question a pour la première fois été soulevée. À l'issue d'une analyse et d'entretiens approfondis, le Département a soutenu la décision. Le Représentant spécial, le Représentant spécial adjoint, le Chef de l'administration et les autres hauts responsables de la Mission estiment que le bâtiment actuellement occupé convient bien et qu'il est dans l'intérêt de l'Organisation que les bureaux de la MINUEE y demeurent. Il convient enfin de garder à l'esprit le mécontentement exprimé par le Secrétaire général au sujet de l'emplacement choisi pour les bureaux de la Mission dans le complexe de la CEA.
